

Réponse du Ministère Français des Affaires étrangères - Direction Générale de la Coopération et du Développement à l'enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement

[This document is also available in English]

I. Stratégie et approche générale appliquée par la DGCID pour mettre les Technologies de l'information et de la Communication au service du Développement :

Il est désormais entendu pour la Direction Générale de la Coopération et du Développement que quatre axes possibles d'intervention doivent être traités à égalité pour mettre les TIC au service du Développement et réduire la fracture numérique.

- Le renforcement des accès et des infrastructures de communication
- Le développement des contenus locaux et l'utilisation des TIC au service du partage des savoirs
- La mise en place de plans d'action nationaux d'entrée dans la Société de l'Information et de cadres juridiques et réglementaires favorables au développement des réseaux (mise en concurrence dans le secteur des télécommunications, mais aussi protection du consommateur, soutien à la liberté d'expression, appui à la mise en place d'autorités administratives indépendantes et de juges de la concurrence etc..)
- La formation des acteurs, depuis la simple initiation du grand public au multimédia jusqu'à la spécialisation des ingénieurs, des graphistes, des webmasters, des gestionnaires de points d'accès mutualisés, des décideurs, des juristes, des universitaires, des chercheurs nécessaires à la réalisation des trois premiers objectifs

Il s'agit donc d'intervenir à la fois en soutien à l'offre (les contenus, services et applications) proposés, à la demande (la capacité des utilisateurs à se connecter) et à l'interface qui les réunit (une politique nationale, le cadre juridique), tout en créant les conditions favorables à une appropriation durable de ces technologies (la formation)

Référence et liens Internet : <http://www.diplomatie.fr>

II. Les principales modalités d'intégration des TIC dans la stratégie générale de développement

II.1 Quatre axes d'intervention dans le cadre de la politique de lutte contre la fracture numérique

Pour la Direction Générale de la Coopération et du Développement (DGCID), lutter contre la fracture numérique suppose une politique volontaire autour des quatre volets suivants :

II.1.1. Le développement de l'accès aux réseaux

Les projets d'interconnexion des réseaux de recherche en liaison avec RENATER (réseau français de la recherche).

La DGCID travaille étroitement avec RENATER, Groupement d'Intérêt Public (MJENR, CNRS, INRIA, CEA, CNES, INRA, CIRAD) qui assure la maîtrise d'ouvrage du réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (www.renater.fr). Les réseaux nationaux d'Europe sont par ailleurs regroupés au sein d'un consortium pan-européen GEANT : celui-ci interconnecte aujourd'hui 32 pays en Europe, avec une infrastructure unique au monde (www.geant.net).

Ce consortium est également porteur d'un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUMEDIS. Ce programme (EUMEDCONNECT) vise à identifier les réseaux pour l'éducation et la recherche dans tous les pays du bassin méditerranéen et à les interconnecter entre eux et avec GEANT.

La création d'un réseau de points d'accès communautaires à Internet : le projet ADEN

Le projet ADEN (Appui au désenclavement numérique) vise à favoriser la création et le développement de points d'accès collectifs à l'Internet dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire¹, l'objectif étant de favoriser une baisse des coûts de connexion individuels par la mutualisation de l'accès. Le projet s'accompagnera d'un appui au développement de services à valeur ajoutée autour des centres ADEN comme l'hébergement local de sites Internet.

Durée : 3 ans – début 2003

Montant : 6 Millions d'Euros

Pays visés : ZSP

Appui à la mise en place de points d'échange Internet en Afrique Subsaharienne

Le Ministère soutiendra la mise en place de points d'échange Internet dans les pays africains, en vue de faire baisser les prix de la bande passante et d'accélérer le transfert de données entre les utilisateurs locaux. Le soutien prend la forme de formations de haut niveau pour des techniciens et des actions de sensibilisation sur ce thème.

II.1.2 Le Développement des contenus locaux et l'utilisation des TIC au service du partage des savoirs

La promotion de la recherche scientifique africaine par les NTIC : le projet SIST

Le développement des contenus locaux peut se faire en favorisant la constitution de réseaux entre les organisations qui acquièrent, adaptent et diffusent un contenu à des fins non commerciales en particulier les contenus universitaires et de recherche.

Dans ce cadre, la DGCID lancera en 2003 le projet SIST (Système d'Information Scientifique et Technique) pour développer des outils au service des scientifiques du Sud en prenant appui sur l'utilisation des technologies innovantes. Il s'agit d'offrir un accompagnement complémentaire et transversal des programmes incitatifs d'appui à la recherche. L'accès au patrimoine scientifique du Sud par le Sud permettra aux chercheurs de développer leur propres capacités d'analyse et d'expertise sur les grands sujets au service du développement durable.

Le projet vise donc à :

- créer des réseaux de chercheurs Sud/Sud et Nord/Sud
- valoriser le savoir scientifique du Sud
- améliorer la diffusion dans un cadre régional et international de la recherche africaine
- développer des outils prenant appui sur l'utilisation des TIC, au service des scientifiques du Sud

Durée : 3 ans – début 2003

Montant : 3 millions d'Euros

¹ Cf liste des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire en IV.2

Pays visés : ZSP

Projet d'Appui au développement de l'administration électronique pour une bonne gouvernance

Ce projet vise à améliorer, par l'utilisation des NTIC les performances des administrations des pays de la Zone de solidarité prioritaire afin de favoriser l'instauration d'une meilleure gouvernance et répondre ainsi aux attentes des populations.

En cours d'élaboration

Montant : 1,5 millions d'Euros

Pays visés : ZSP

Le projet PROCOOPTIC : Programme de Promotion des TIC en Afrique

Ce projet en cours de finalisation propose une dynamique d'actions rassemblant une vingtaine de sous projets. Il vise la maîtrise et l'évaluation de l'outil Internet dans ses applications pour le développement. Il inclut des actions de formation et de sensibilisation (fêtes de l'Internet en Afrique), un appui à la production d'applications et de services sur Internet (productions documentaires, littérature et critique littéraire africaine, mise en réseau des cours constitutionnelles et des institutions nationales des droits de l'Homme, mise en réseau de la presse africaine, archivage et mise en ligne de la presse africaine, ressources francophones du développement rural) et enfin la mise en place d'un observatoire de l'insertion des TIC en Afrique.

Durée : 4 ans fin prévue en décembre 2003

Montant : 3.5 millions d'Euros

Pays Visés : ZSP Afrique

II.1.3. L'appui à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires et à l'élaboration de politiques nationales de développement des TIC :

Le projet ARTIC (Appui à la réglementation des TIC)

Le développement de l'Internet nécessite l'adaptation ou la redéfinition de nombreuses règles juridiques. Cela recouvre naturellement les règles d'ouverture des marchés de télécommunications, de concurrence, mais également la protection des données personnelles, la liberté d'expression, le régime applicable au commerce électronique ou le respect du droit d'auteur. La question de l'environnement réglementaire, insuffisamment traitée, est pourtant cruciale pour les pays en développement. La DGCID devrait initier, en 2003, le projet ARTIC visant à répondre à cette problématique.

II.1.4. La formation des acteurs

Accompagnement de la mise en place des points d'accès par des programmes de formation :

Formation aux usages de l'Internet, à l'animation, la gestion des points d'accès, à l'ingénierie réseaux, à la publication électronique.

Production de matériel de formation :

Participation au projet de cédérom " Internet au Sud " : Bibliothèque de référence sur les questions techniques, économiques et juridiques soulevées par la Société de l'Information. Comprend des ouvrages,

des textes de loi, et des manuels de formation. Un projet réalisé par l'UNITAR avec un appui de l'OIF, la FAO, l'UNESCO, l'OMPI et le ministère des Affaires étrangères

Projet RESAFAD (Réseau d'Appui Francophone pour l'adaptation et le développement des Technologies de l'Information et de l'Education en éducation) inclut :

- La formation de formateurs pour conforter et développer l'expertise nationale en matière d'utilisation de TIC pour l'éducation et la formation. (<http://www.resafad.net>)

II.2 La Participation à des programmes multilatéraux :

II.2.1. Participation de la France au Fonds Francophone des Inforoutes (FFI)

Le Ministère des affaires étrangères contribue au Fonds Francophone des Inforoutes à hauteur de plus d'un million d'Euros. Ce fonds cofinance des projets présentés par des organisations ou des entreprises de pays membres de la francophonie.

II.2.2. Participation de la France à Infodev (Nouvelles technologies de l'information pour le Développement), programme de la Banque mondiale

Conçu initialement pour financer et cofinancer des initiatives impliquant les NTIC dans les pays en développement ou en transition, le fonds INFODEV a pour vocation de permettre :

- de répondre à la demande des communautés locales et des gouvernements de ces pays
- d'être un outil au service des bailleurs de fonds dans leur politique de lutte contre la fracture numérique

Les projets concernent les secteurs suivants : l'administration en ligne, la santé (télé-médecine), l'éducation (éducation à distance, équipement des universités et des écoles), l'environnement, le commerce électronique, les télécommunications, le développement rural. Il s'agit de projets de renforcement des infrastructures, de formation, d'appui au développement des politiques nationales ou de renforcement des cadres juridiques et réglementaires ou de développement d'applications Internet innovantes.

La France a contribué à Infodev à hauteur de 300 000 Euros.

II.2.3 Participation de la France à la Task force des Nations Unies sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

La France participe financièrement au groupe de travail des Nations Unies sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Son objectif est de bâtir une vision commune de l'architecture d'ensemble de la Société de l'Information pour atteindre les objectifs de la déclaration du Millénaire. Plus particulièrement, le groupe a pour vocation de concevoir des propositions pour :

- réduire la fracture numérique
- mettre en place des politiques globales et des règles communes de gouvernance

II.2.4 Participation de la France au programme « Information pour tous » de l'UNESCO

La France contribue financièrement au programme Information pour tous de l'UNESCO qui vise à réduire l'écart entre « info-riches et info-pauvres ». Il offre une plate-forme aux débats internationaux et à la formulation de programmes axés sur :

- la compréhension des conséquences éthiques, juridiques et sociétales des TIC
- l'amélioration de l'accès à l'information du domaine public
- la préservation de l'information

II.3 Cas particulièrement représentatifs/ exemples de bonnes pratiques :

II.3.1.Appui au développement de contenus et d'applications adaptés aux besoins des acteurs du sud et si possible produits par eux.

A noter comme composantes du projet PROCOOPTIC :

Projet Passdev :Passerelle vers les ressources francophones pour le développement rural.

Ce projet vise à faciliter l'accès et la circulation des sources d'information francophones sur le développement rural. Pour ce faire plusieurs actions ont été menées : la réalisation d'un guide de ressources et la création d'un site Internet comprenant des forums de discussion. L'objectif est d'appuyer l'édition électronique, la diffusion et la valorisation d'informations par les acteurs du développement rural du Sud. Ce projet est réalisé par l'association Inter-Réseaux avec l'appui du Ministère des affaires étrangères. (<http://www.passdev.net>)

Création d'un observatoire de l'insertion des technologies de l'information et de la communication en Afrique (Africa'nti)

Le projet Africa'nti se propose d'être un observatoire de l'insertion et de l'impact des technologies de l'information et de la communication en Afrique. Il s'agit d'offrir une vision cohérente de l'évolution de ces technologies et de leurs usages afin de pouvoir en déterminer les implications, notamment sur le plan spatial et plus particulièrement dans le domaine des échanges. Ce projet est réalisé par l'unité mixte de recherche CNRS/IRD REGARDS (Recherche en économie, géographie, anthropologie sur les recompositions et le développement des Suds). (<http://www.africanti.org>)

Depuis 2000, le MAE a appuyé des initiatives visant à développer des services et applications autour des points d'accès publics à Internet et accompagner au montage de projets. Dans l'idée de renforcer la pérennité économique des points d'accès, le Ministère a soutenu les *projets de i-jumelage de l'association villes Internet entre villes du Nord et villes du Sud*. Ainsi les associations des villes développent-elles ensemble des projets sur des domaines particuliers (santé, développement rural..) autour des points d'accès à Internet en utilisant les nouvelles technologies. Ces jumelages ont ainsi permis de créer des liens permanents entre des structures françaises et leurs homologues à l'étranger et de développer des services spécifiques autour des points d'accès publics. (<http://www.villes-internet.net>)

II.3.2 Formation et sensibilisation des acteurs

Projet FORCIIR (formation continue d'informations informatisées en réseau) (composante du PROCOOPTIC):

- Formation des archivistes, bibliothécaires, documentalistes, journalistes en Afrique francophone.
- Formation de spécialistes du multimédia en partenariat avec les Universités de Dakar, Rabat, Yaoundé et Tananarive.

- (<http://www.ebad.ucad.sn/forciiir/>)

Formation Technique à l'administration de serveurs de noms de domaine et au routage sous Linux,

Cette action, s'inscrivant dans l'appui à la stratégie nationale Nigériane de développement des NTIC pour les administrations, a été organisée en coopération entre l'agence nationale de développement des NTIC, l'Université d'Ile Ife, et l'Ambassade de France au Nigeria.

Elle a réuni pendant deux jours sur le campus 35 responsables réseaux venus d'institutions nigérianes (commissions fédérales, ministères, universités), avec des formateurs nigériens et sénégalais. Cette initiation aura permis de proposer aux principales institutions nigérianes une solution unique, cohérente et bon marché pour la gestion de leurs réseaux, un mode d'emploi de cette solution, et la constitution d'un forum d'entraide entre les différents responsables et les formateurs présents au Sénégal et dans le pays même.

Projets de sensibilisation du grand public à Internet

Soutien à l'organisation de la fête de l'Internet en Afrique (<http://www.f-i-a.org>) dans plus de dix pays africains et création d'un réseau de coordinateur des fêtes de l'Internet.

II.3.3 Appui à l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires

Projet droit et toile : Le projet vise à encourager des pays émergents et en développement ces pays à mettre en place des cadres législatifs favorables au développement de la Société de l'information. Il inclut des actions de formation au droit de l'Internet et des nouvelles technologies et la constitution d'un réseau de spécialistes du droit animé par des forums de discussion, la publication d'un bulletin électronique et d'une revue internationale sur le droit de l'Internet dans les pays émergents et en développement. Ce projet est réalisé par l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche avec le soutien de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, et du ministère des Affaires étrangères.

Organisation d'un séminaire international sur "Les enjeux juridiques de la Société de l'Information" en décembre 2000. Ce séminaire a permis de présenter l'état des travaux, européens et français portant sur les aspects juridiques et réglementaires de la Société de l'information. Ce séminaire a permis d'approfondir le dialogue avec des pays non européens afin de comparer les expériences en la matière et de mettre en commun à la fois les interrogations posées par les enjeux de cette société de l'information et les tentatives de réponses.

Appui à la participation des pays africains au collège international de l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération (AFNIC). Ce collège vise à favoriser l'échange d'expériences entre les gestionnaires des noms de domaine nationaux.

Séminaire international sur l'administration électronique au service des citoyens: Ce séminaire organisé en janvier 2002 par le Conseil d'Etat avec le concours du Ministère des affaires étrangères visait à analyser sous l'angle juridique et dans une approche comparative l'utilisation des technologies numériques par les collectivités publiques.

III. Dispositions prises au niveau institutionnel

III.1 Création d'un bureau pour les Nouvelles Technologies

La DGCID s'est dotée en 1999 d'un bureau pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication dont le champ d'action s'est concentré sur la coopération dans le domaine des nouvelles technologies et en particulier sur la lutte contre la fracture numérique Nord/Sud.

En outre les directions sectorielles de la DGCID (coopération scientifique universitaire et de recherche, coopération technique, coopération culturelle et du français) ont nommé des correspondants TIC spécialisés et intègrent ainsi les NTIC dans leurs projets de développement.

Ces projets sont menés avec des partenaires français (ministères, universités, centres de recherche, associations). Ces derniers participent à l'élaboration des projets, et à leur mise en œuvre.

Contact : Béatrice Pluchon
Chef du bureau pour les NTIC
DGCID/DATC/T
244 blvd St Germain
75 007 Paris
Beatrice.pluchon@diplomatie.gouv.fr

IV. Principaux pays visés par la stratégie de développement intégrant les NTIC

IV.1 Pays de la Zone de solidarité prioritaire

En Afrique du nord :

- Algérie
- Maroc
- Tunisie

En Afrique subsaharienne et dans l' Océan Indien :

Afrique du Sud, Kenya, Angola, Libéria, Bénin, Madagascar, Burkina-Faso, Mali, Burundi, Mauritanie, Cameroun, Mozambique, Cap-Vert, Namibie, République Centrafricaine, Niger, Comores, Nigéria, Congo-Brazzaville, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Côte-d'Ivoire, Sao - Tome et Principe, Djibouti, Sénégal, Erythrée, Soudan, Ethiopie, Sierra Leone, Gabon, Tanzanie, Ghana, Tchad, Gambie, Togo, Guinée, Zimbabwe, Guinée-Bissao, Guinée Equatoriale.

En Asie

Cambodge, Laos, Vietnam.

Dans la Caraïbe

Cuba, Haïti, République Dominicaine, Suriname.

Au Moyen-orient

Liban, Territoires palestiniens, Yemen

Dans le Pacifique

Vanuatu.

IV.2 Principaux bénéficiaires :

Associations locales, centres de recherche, Universités, Ministères

